

## **Comité du programme et budget**

**Trente-deuxième session**  
**Genève, 12 – 16 juillet 2021**

### **PLAN STRATÉGIQUE À MOYEN TERME (PSMT) POUR 2022-2026**

*établi par le Secrétariat*

1. Le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'OMPI pour 2022-2026 contenu dans le présent document fournit des orientations stratégiques générales pour la préparation des programmes et budgets couverts par le PSMT.
2. Le PSMT définit la direction stratégique de l'OMPI pour les cinq prochaines années et servira de source d'inspiration et d'orientation pour l'Organisation.
3. Le paragraphe de décision suivant est proposé :
  4. *Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026 (document WO/PBC/32/3).*

[Le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2022-2026 suit]

## Contenu

INTRODUCTION.....	3
CONTEXTE.....	3
MAISON DE LA STRATÉGIE.....	5
PILIER N° 1 .....	7
PILIER N° 2 .....	9
PILIER N° 3 .....	13
PILIER N° 4 .....	18
FONDATION .....	25

## I. INTRODUCTION

1. Le présent document expose le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour la période allant de 2022 à 2026.
2. Le PSMT définit la direction stratégique de l'OMPI pour les cinq prochaines années et servira de source d'inspiration et d'orientation pour l'Organisation. Il complétera également le processus d'établissement du programme et budget, qui vise à obtenir l'approbation des États membres pour les activités spécifiques et les principaux indicateurs d'exécution sur un exercice biennal. Conformément à la pratique antérieure, nous invitons les États membres à prendre note du PSMT.
3. Les éléments fondamentaux du PSMT sont représentés par une maison stratégique, qui comprend la vision, la mission, les piliers stratégiques et la fondation de l'Organisation. Notre vision est de contribuer à créer un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général. À cette fin, l'OMPI continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et inclusif. Nous travaillerons avec les États membres et les autres parties prenantes pour faire en sorte que la propriété intellectuelle soit considérée comme un outil permettant à chaque État membre de créer des emplois, d'attirer des investissements, de stimuler la croissance des entreprises et, en fin de compte, de développer les économies et les sociétés pour un avenir meilleur et plus durable.
4. Le PSMT exploite les points forts de l'Organisation mais sous une perspective nouvelle et en mettant l'accent sur les domaines où l'innovation et la créativité, soutenues par la propriété intellectuelle, peuvent avoir un impact positif sur la vie des gens.
5. La présentation du contexte mondial ci-après décrit les conditions générales dans lesquelles l'OMPI et ses parties prenantes opèrent. Elle sert à rappeler l'importance du PSMT pour lancer l'OMPI sur une voie qui lui permettra de rester pertinente et d'avoir un impact sur le monde en évolution rapide dans lequel nous vivons.

## II. CONTEXTE

6. Nous vivons une période de crise et d'opportunités. La pandémie a bouleversé nos vies et nos moyens de subsistance. Les économies, les sociétés, les entreprises et les communautés ont toutes été profondément touchées. Dans le même temps, la pandémie a démontré le pouvoir de l'ingéniosité humaine, avec le développement et le déploiement de vaccins et autres thérapies en un temps record.
7. En effet, l'innovation et la créativité sont la marque de l'humanité. Notre quête incessante d'innovation et de création pour un avenir meilleur a conduit à de nombreuses avancées inimaginables auparavant. Au cours du siècle dernier, le niveau de vie au niveau mondial a été multiplié par plus de six et l'espérance de vie a plus que doublé. Plus récemment, le passage au numérique, accéléré par la pandémie, a transformé notre façon de travailler, de vivre et de nous divertir. En conséquence, l'innovation, la créativité et la propriété intellectuelle sont plus que jamais au cœur de la vie de chacun dans le monde.
8. Si de nombreux progrès ont été accomplis, de nombreux défis mondiaux complexes nous attendent, comme en témoigne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Deux d'entre eux se distinguent particulièrement : la nécessité de favoriser une reprise économique post-pandémique à grande échelle et la nécessité de placer le monde sur une base écologiquement durable. Dans ces deux domaines, la technologie, l'innovation et la créativité – et la propriété intellectuelle – joueront un rôle important.

9. Pour tenir les promesses et relever les défis de l'avenir, il n'est plus possible de considérer la propriété intellectuelle uniquement d'un point de vue technique et juridique, et comme un sujet réservé aux professionnels et aux experts. À l'avenir, la propriété intellectuelle doit être envisagée plus largement comme un levier puissant pour relever les défis mondiaux auxquels nous sommes collectivement confrontés, comme un facteur de croissance et de développement et comme une question intéressant les populations du monde entier.
10. Plus les économies deviennent plus innovantes et créatives, plus la propriété intellectuelle joue un rôle essentiel et doit retenir l'attention des responsables politiques, des chefs d'entreprise et des autres parties prenantes. Elle permet de créer de la valeur à partir d'avantages intangibles tels que l'avance technologique, la réputation et l'image de marque, l'esthétique des produits et le flair créatif. Ces atouts conditionnent de plus en plus la compétitivité des entreprises et les moyens de subsistance des individus. Dans le S&P 500, l'un des principaux indices de performance du marché, les actifs intangibles représentent 90% de la valeur des entreprises<sup>1</sup>. La tendance est mondiale. En 2020, la valeur totale des actifs intangibles a atteint le niveau record de 65 700 milliards de dollars É.-U., dépassant la valeur des actifs corporels et représentant 54% des cotations mondiales<sup>2</sup>.
11. L'importance croissante de la propriété intellectuelle est bien illustrée par l'augmentation des demandes de titres de propriété intellectuelle. En 2019, les offices de propriété intellectuelle du monde entier ont reçu 15,2 millions de demandes d'enregistrement de marque, 3,2 millions de demandes de brevet et 1,4 million de demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels. Ces chiffres sont respectivement 2,9 fois, 1,7 fois et 1,6 fois plus élevés qu'il y a 10 ans, en 2009. Ils traduisent l'augmentation des investissements dans les industries innovantes et créatives et l'importance croissante de la protection de ces investissements par des droits de propriété intellectuelle.
12. La mondialisation à l'œuvre au cours des dernières décennies a alimenté la demande de protection de la propriété intellectuelle au niveau tant local qu'international, les entreprises et les économies se tournant vers les flux transfrontières de technologies, de marques, de dessins et modèles et de contenus. Cela se reflète dans l'augmentation des demandes déposées dans le cadre des services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de l'OMPI, notamment le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le système de Madrid (marques) et le système de La Haye (dessins et modèles). Les volumes de demandes traitées par ces systèmes au cours des 10 dernières années ont augmenté d'au moins 60%. Nous prévoyons une demande croissante pour ces services dans les années à venir.
13. Au cours de la même période, nous avons également observé un élargissement de la participation au système de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. L'Asie continue de s'imposer comme une région dynamique en matière d'innovation et de créativité, puisqu'elle représente désormais près des deux tiers des demandes de brevet déposées dans le monde. Mais, au-delà de l'Asie, nous assistons également à l'émergence de pôles d'innovation et de créativité dans toutes les régions du monde.
14. Dans ce contexte, la coopération multilatérale en matière de propriété intellectuelle conserve toute son importance, comme en témoigne la popularité des services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de l'OMPI. Étant donné que les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, tels que la pandémie, le changement climatique et d'autres, sont très complexes et ne peuvent être résolus par les pays individuellement mais nécessitent une action concertée, cette coopération reste un volet essentiel de notre activité.
15. L'OMPI poursuivra donc son action en faveur de la coopération multilatérale en continuant de jouer son rôle de facilitateur neutre, inclusif et transparent. Nous travaillerons également

<sup>1</sup> <https://www.oceanomo.com/intangible-asset-market-value-study>

<sup>2</sup> <https://www.ipos.gov.sg/docs/default-source/default-document-library/singapore-ip-strategy-report-2030.pdf>

plus étroitement avec d'autres partenaires du système international, notamment avec les autres institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG), afin de contribuer à la recherche de solutions globales à ces défis mondiaux.

16. Réorientant les priorités du multilatéral vers les contextes régionaux et nationaux, notre action future se concentrera sur les moyens d'aider les États membres à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement. À cet effet, nous devons considérer la propriété intellectuelle comme un catalyseur de l'écosystème d'innovation d'un pays. À ce titre, nous élargirons la portée de notre assistance qui, au-delà des lois et des réglementations, portera également sur des éléments tels que les sources d'innovation et de créativité au sein du pays, les niveaux d'information, les compétences et capacités en matière de propriété intellectuelle, l'aptitude des entreprises à créer puis à commercialiser des éléments de propriété intellectuelle pour favoriser leur développement, l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant que classe d'actifs, les voies de règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle, etc.

17. Nous accorderons davantage d'attention à un groupe plus large de parties prenantes au sein des écosystèmes d'innovation et de création. Les petites et moyennes entreprises (PME), par exemple, représentent 90% des entreprises, 70% de l'emploi et près de 50% du PIB au niveau mondial. Pour autant, nombre d'entre elles ignorent ce qu'est la propriété intellectuelle et ne savent pas comment l'utiliser pour se développer. Nous avons l'intention de mobiliser et de soutenir plus largement ce secteur vital mais mal desservi, en l'aidant à utiliser la propriété intellectuelle pour passer de l'idée au marché.

18. Les jeunes feront également l'objet de toute notre attention. Ils sont nos innovateurs, créateurs et entrepreneurs du futur, et représentent un pourcentage important de la population dans de nombreux pays en développement. Nous devons leur faire comprendre combien la propriété intellectuelle est pertinente et importante pour eux et comment elle peut les aider à réaliser leurs aspirations, qu'il s'agisse de tirer un revenu de l'innovation et de la créativité ou de relever des défis mondiaux.

19. En résumé, en tant qu'institution des Nations Unies chargée de la propriété intellectuelle, l'OMPI s'engage à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et inclusif, dans lequel la propriété intellectuelle est reconnue et mise à profit par les États membres pour créer des emplois, attirer des investissements, soutenir la compétitivité des entreprises et, en définitive, contribuer à la croissance et au développement.

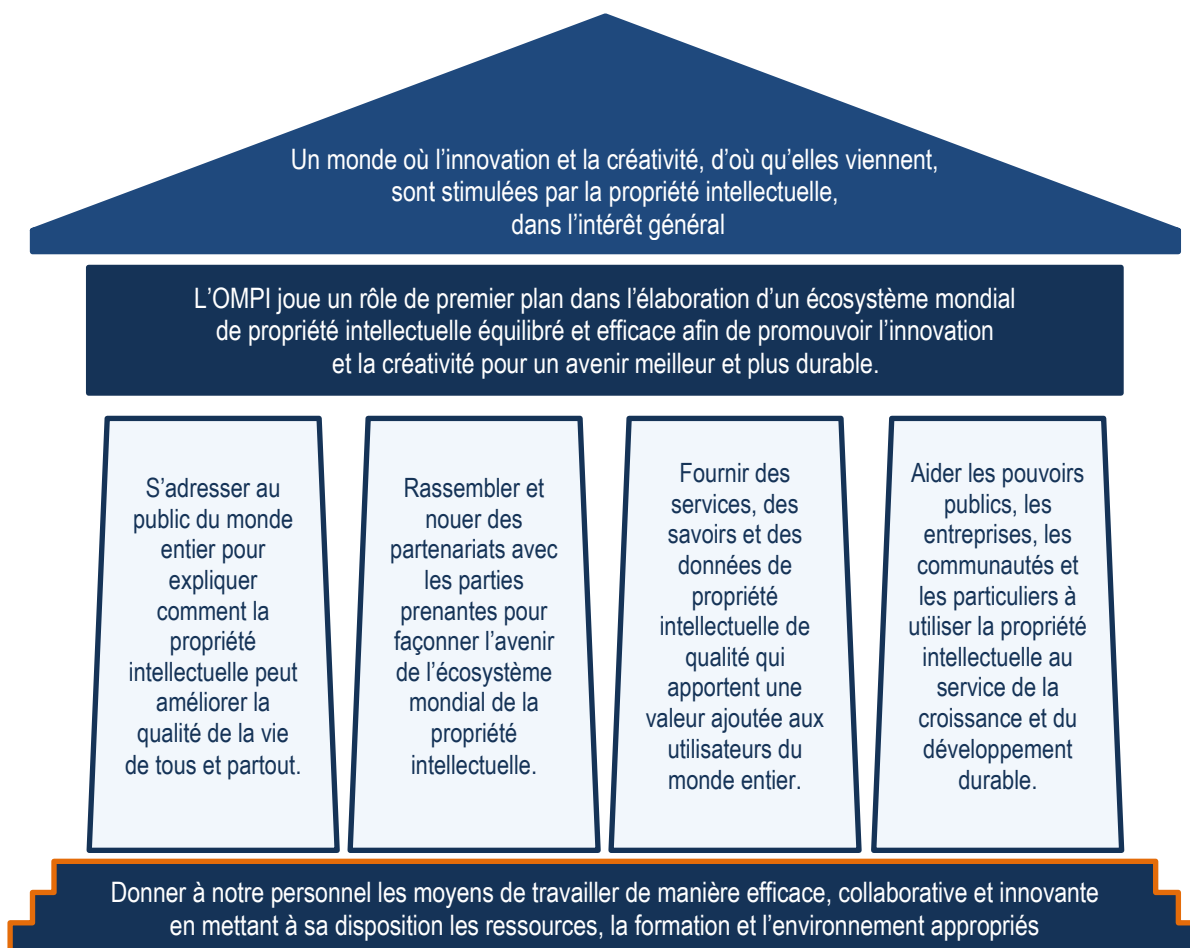
### **III. MAISON DE LA STRATÉGIE**

20. La Maison de la stratégie fournit un cadre permettant à l'Organisation de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes dans l'environnement extérieur en mutation décrit ci-dessus.

21. Au fil des décennies, l'OMPI s'est imposée comme une instance internationale neutre et respectée pour les questions de propriété intellectuelle. Elle bénéficie d'un mandat fort à l'intersection de l'innovation, de la créativité et de la propriété intellectuelle, qui sont des domaines d'une importance croissante pour les populations de la planète entière. L'OMPI fournit des services sur lesquels les entreprises du monde entier comptent au jour le jour. L'Organisation est financièrement saine et dispose des ressources nécessaires pour investir dans sa prochaine phase de croissance.

22. C'est pourquoi la Maison de la stratégie s'inscrit dans la continuité en s'appuyant sur nos points forts tout en traçant la voie vers l'avenir en adoptant de nouvelles priorités et un regard neuf lorsque c'est nécessaire.

23. La Maison de la stratégie décrit la vision, la mission, les piliers stratégiques et la fondation de l'organisation.



## LA VISION

*Un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général.*

24. Cette vision est centrée sur le monde. Elle est l'expression la plus large de la valeur de notre travail et de nos aspirations pour l'avenir. Elle repose sur le fait que l'innovation et la créativité font partie intégrante de l'humanité et sur notre volonté de mettre la propriété intellectuelle au service de ces qualités humaines fondamentales pour le bien de tous.

## LA MISSION

*L'OMPI joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un écosystème mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace afin de promouvoir l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et plus durable.*

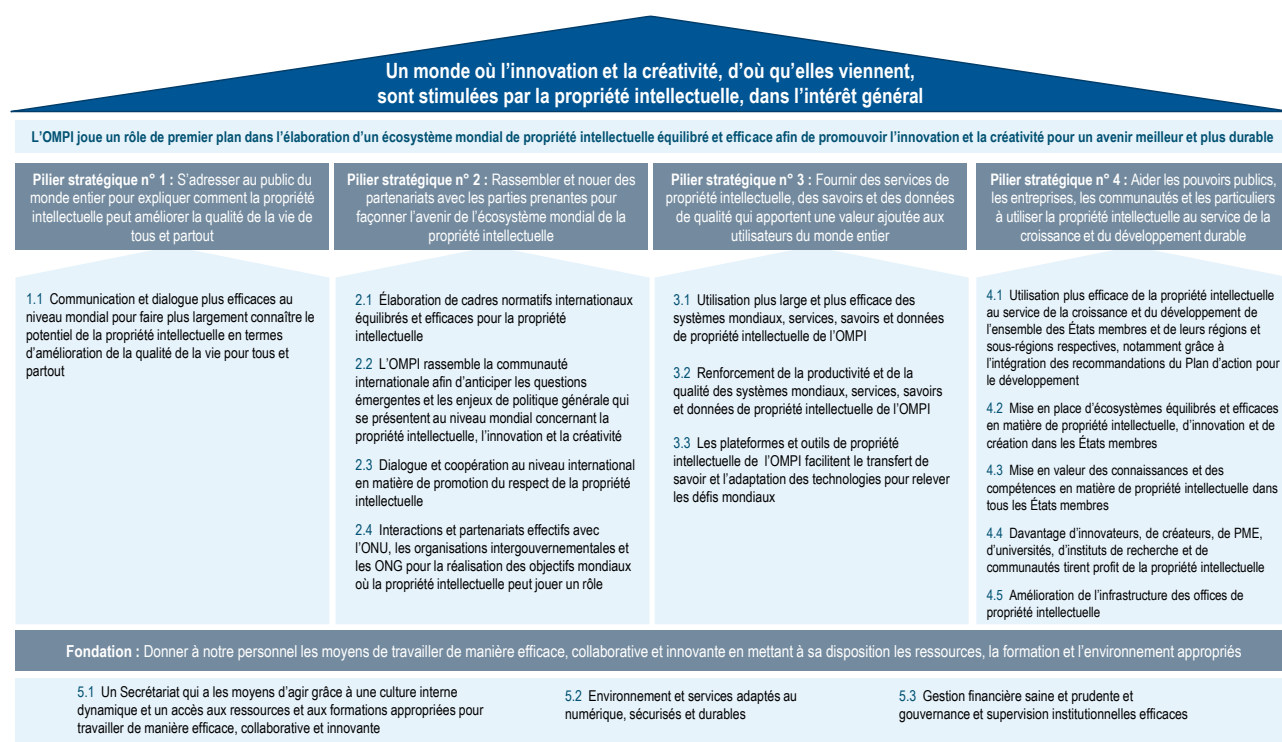
25. La mission décrit comment l'OMPI mettra en œuvre sa vision d'avenir. Elle tient compte du fait que la propriété intellectuelle est la compétence essentielle de l'Organisation et constitue

un moyen de promouvoir l'innovation et la créativité. Elle ne fait pas simplement référence à un système de propriété intellectuelle, mais à un écosystème, qui décrit et englobe mieux l'interaction dynamique entre le droit, la politique, la pratique et les autres éléments nécessaires pour que l'innovation et la créativité puissent contribuer à l'édification de notre avenir. Notre description de la voie à suivre s'inspire également des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, conformément à notre rôle en tant qu'institution des Nations Unies.

## LES QUATRE PILIERS STRATÉGIQUES ET LA FONDATION

26. Les quatre piliers stratégiques sous-tendent la vision et la mission de l'Organisation. Ils représentent les grands domaines d'action stratégique de l'Organisation, qui sont à leur tour déclinés en résultats escomptés, puis en programmes et activités spécifiques. La fondation est le socle de notre Maison de la stratégie. Elle englobe tous les efforts que nous déployons en interne pour fournir les ressources, l'environnement et la culture nécessaires afin que notre personnel puisse bien efficacement. Les piliers stratégiques ne doivent pas être envisagés isolément; ils sont interconnectés de manière dynamique et soutenus par la fondation.

27. Dans les sections qui suivent, nous détaillerons chacun des quatre piliers stratégiques et la fondation, ainsi que leurs résultats escomptés respectifs.



## PILIER N° 1 : S'ADRESSER AU PUBLIC DU MONDE ENTIER POUR EXPLIQUER COMMENT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PEUT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE DE TOUS ET PARTOUT

### Contexte

28. Auparavant, les activités de communication de l'Organisation visaient principalement à accroître notre visibilité auprès des spécialistes de la propriété intellectuelle. Si cette approche a permis de renforcer la position de l'OMPI en tant que source fiable d'informations, de recherches et de données de qualité sur la propriété intellectuelle, elle s'est également traduite

par une promotion insuffisante de la propriété intellectuelle et de son importance dans la vie quotidienne parmi le grand public. Il s'est créé dans le même temps un sentiment selon lequel la propriété intellectuelle n'a de valeur que pour certaines entreprises et économies, de même qu'une méconnaissance du potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie partout dans le monde.

## **Orientations futures**

### ***1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout***

29. Le seul résultat escompté au titre de ce pilier stratégique est l'élargissement de nos activités de communication et de mobilisation en mettant rapprochant la propriété intellectuelle du quotidien des populations du monde entier. L'objectif sera d'expliquer comment les entreprises, les communautés et les particuliers peuvent utiliser la propriété intellectuelle pour transformer leurs idées en actifs générateurs de revenu et de valeur économique et sociale, et, en définitive, pour améliorer la qualité de la vie au niveau mondial.

30. Nous le ferons de plusieurs manières.

31. Premièrement, le contenu de nos communications évoluera pour s'adresser à un public beaucoup plus large. Nous continuerons de nous adresser aux spécialistes de la propriété intellectuelle en leur fournissant de l'information technique mais nous adapterons également le contenu de notre communication à des non-spécialistes, notamment le grand public, les PME et les jeunes. Notre contenu visera à donner un visage humain à la propriété intellectuelle, à dévoiler les personnalités et les passions qui se cachent derrière l'innovation et la création et à rendre palpable l'apport de la propriété intellectuelle dans notre vie quotidienne. Les récits que nous produirons donneront une vision réaliste et équilibrée des opportunités – et des défis – qui peuvent découler de l'utilisation de la propriété intellectuelle. Dans un langage simple et à l'aide d'exemples probants, nous ferons la démonstration de l'intérêt et des avantages potentiels de la propriété intellectuelle, ainsi que du rôle prépondérant de l'OMPI dans son évolution.

32. Deuxièmement, nos canaux de communication feront en sorte de diffuser l'information de manière plus dynamique, créative et passionnante. Le site Web de l'OMPI continuera d'héberger une riche variété d'informations sur la propriété intellectuelle, en mettant davantage l'accent sur les récits inspirants dans ce domaine. Nous enrichirons ces pages de contenus attrayants et informatifs agrémentés d'infographies interactives éloquentes. Nous allons également intensifier l'utilisation de notre studio média pour diffuser des contenus plus longs sur des plateformes telles que notre chaîne YouTube. Le recours accru à l'analyse des données favorisera une meilleure compréhension des besoins et intérêts des publics cibles et permettra à l'Organisation de diffuser le type de contenu le plus adapté pour un impact maximal.

33. Troisièmement, nous nous appuyerons sur les réseaux sociaux pour atteindre et toucher prioritairement les jeunes. Des campagnes ciblées sur les réseaux sociaux joueront également un rôle essentiel pour capter de nouveaux publics et leur faire prendre conscience du rôle de la propriété intellectuelle dans leur vie par l'intermédiaire de canaux de communication qui leur sont familiers.

34. Quatrièmement, pour nous adresser au monde entier, nous devons travailler en étroite collaboration avec davantage de partenaires. Pour ce faire, nous allons nous rapprocher des organes d'information régionaux et proposer un contenu adapté aux différentes parties du monde. Par exemple, grâce au partenariat entre le Magazine de l'OMPI et des groupes de presse mondiaux, nous tâcherons de rendre notre contenu accessible à un lectorat plus



diversifié dans les langues locales. La campagne autour de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle ouvrira également des possibilités de mobilisation plus larges grâce au choix de thèmes intéressant le grand public, à l'utilisation des technologies numériques et la mise à disposition de ressources numériques propres à favoriser son expansion.

35. Cinquièmement, nous donnerons à notre personnel les moyens de collaborer et de communiquer avec nos parties prenantes et nous lui dispenserons la formation requise en matière de médias et de communication pour lui permettre de le faire efficacement. Nous renforcerons également la communication interne afin de favoriser l'éclosion d'une culture dynamique où le personnel travaille de manière collaborative et innovante.

## **PILIER N° 2 : RASSEMBLER ET NOUER DES PARTENARIATS AVEC LES PARTIES PRENANTES POUR FAÇONNER L'AVENIR DE L'ÉCOSYSTÈME MONDIAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

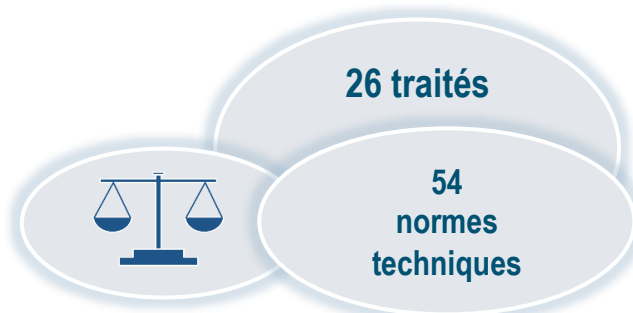
36. Ce pilier stratégique est axé sur le rôle de facilitateur de l'OMPI. À ce titre, nous réunissons les parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle moyennant l'établissement de normes et de règles et nous tenons lieu d'instance mondiale pour l'échange d'idées et de pratiques recommandées. Ce pilier comprend également nos partenariats et notre approche multipartite pour relever les défis mondiaux complexes où la propriété intellectuelle a un rôle à jouer.

### **Contexte**

37. Comme dans de nombreuses autres organisations multilatérales, l'établissement de normes et de règles constitue un aspect essentiel des activités de l'OMPI depuis sa création en 1967. De fait, ces activités ont été au cœur des efforts déployés par la communauté internationale pour établir et développer le système international de la propriété intellectuelle depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

38. Outre de nombreux instruments internationaux non contraignants, l'OMPI administre 26 traités. Les négociations visant à conclure ces arrangements internationaux sont menées par les États membres et se déroulent au sein de divers comités permanents et groupes de travail. Le Secrétariat de l'OMPI joue un rôle clé en facilitant et en appuyant les efforts des États membres à cet égard.

39. De nombreuses activités sont également entreprises en vue d'harmoniser et établir des normes techniques afin de garantir que les processus internationaux de propriété intellectuelle restent transparents et rationnels du point de vue des utilisateurs. À ce jour, les États membres ont élaboré 54 normes techniques sous les auspices de l'OMPI – dont 10 ont été mises au point par le Comité des normes de l'OMPI depuis 2010.



L'établissement de normes et de règles constitue un aspect essentiel des activités de l'OMPI depuis sa création en 1967.

40. En outre, nous facilitons les réunions, “dialogues” et autres discussions entre les États membres et les parties prenantes. L’objectif de ces activités n’est pas d’élaborer de nouvelles règles mais de permettre l’échange d’informations et le partage de données d’expérience pour favoriser une meilleure compréhension des questions émergentes et complexes en matière de propriété intellectuelle. Ces activités contribuent également à façonner l’écosystème de la propriété intellectuelle et sont précieuses dans la mesure où elles permettent de nouer des relations, de promouvoir des partenariats, de mettre en relation des personnes et de façonner le comportement des acteurs et autres parties prenantes de la propriété intellectuelle.

41. L’OMPI dialogue et collabore également avec d’autres institutions des Nations Unies, d’autres organisations intergouvernementales et des ONG spécialisées qui peuvent avoir des compétences, une expérience pratique et des perspectives uniques susceptibles de bénéficier aux activités de l’OMPI. Cet engagement va bien au-delà du travail d’établissement de normes de l’OMPI.

### **Orientations futures**

42. Nos travaux futurs dans ce domaine s’articuleront autour de nos quatre résultats escomptés. Premièrement, nous continuerons de promouvoir l’élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle. Deuxièmement, nous rassemblerons la communauté internationale afin d’anticiper, au niveau mondial, les questions émergentes et les enjeux de politique générale liés à la propriété intellectuelle, à l’innovation et à la créativité. Troisièmement, nous poursuivrons le dialogue et la coopération au niveau international sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Quatrièmement, nous établirons des interactions et des partenariats efficaces avec l’ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour faciliter la réalisation des objectifs mondiaux auxquels la propriété intellectuelle peut contribuer.

#### ***2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle***

43. Ces dernières années, la collaboration sur les questions de politique générale et de fond est devenue beaucoup plus difficile. S’il y a eu quelques réussites, comme les traités de Beijing<sup>3</sup> et de Marrakech<sup>4</sup>, le programme d’établissement de normes de l’OMPI comprend plusieurs négociations en cours depuis fort longtemps et dont les résultats se font attendre. Il y a plusieurs raisons à cela, notamment la complexité et la nature évolutive des questions en jeu, la manière dont les processus de négociation eux-mêmes se déroulent et les dynamiques géopolitiques plus larges.

44. En dépit de ces défis, cet aspect de nos activités fait partie intégrante de l’objectif et de la nature de toute organisation intergouvernementale et nous continuerons à faire tout notre possible pour appuyer et faciliter ces discussions. Toutefois, des ajustements dans la manière dont ces discussions sont abordées pourraient permettre aux délégués de faire un meilleur usage des travaux entrepris par ces comités et groupes de travail importants. Par exemple, les États membres pourraient envisager la possibilité de fixer une date pour la conclusion des travaux de telle ou telle instance de négociation. Conformément au Plan d’action pour le développement, il pourrait être envisagé de prendre des décisions sur l’opportunité de lancer des négociations formelles sur la base d’éléments factuels et d’analyses coûts-avantages.

---

<sup>3</sup> Le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles a été adopté le 24 juin 2012 et est entré en vigueur le 28 avril 2020.

<sup>4</sup> Le Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées a été adopté le 27 juin 2013 et est entré en vigueur le 30 septembre 2016.

45. Une approche plus dynamique et créative sera adoptée pour soutenir les processus de négociation en termes de format et de modalités de travail de l'organe de négociation concerné. Des méthodes de travail sur mesures seront mises au point pour chaque processus de négociation afin concilier efficacité, transparence et inclusion. Selon les circonstances, il pourra être fait appel à des spécialistes et des médiateurs professionnels en qualité de présidents, coprésidents et facilitateurs pour renforcer la gouvernance des négociations. Lorsque c'est possible et si les participants en conviennent, certaines réunions se tiendront sous forme virtuelle ou hybride.

46. La valeur et le succès de ces comités et groupes de travail devraient être mesurés à l'aune d'un éventail plus large de résultats marquant l'aboutissement des négociations, tels que conventions et traités, lois types, dispositions-cadres, normes, plateformes, recommandations ou encore lignes directrices. Ces résultats peuvent être contraignants pour les parties qui y adhèrent ou les ratifient, ou au contraire être volontaires ou non contraignants. L'OMPI a déjà une expérience dans ce domaine, avec l'adoption et l'utilisation concrète de diverses recommandations communes. Les États membres seront encouragés à établir des instruments souples, dynamiques et à plus court terme qui pourront être réexaminés en fonction de l'évolution des circonstances et des conditions.

## ***2.2 Rassembler la communauté internationale afin d'anticiper les questions émergentes et les enjeux de politique générale qui se présentent au niveau mondial concernant la propriété intellectuelle, l'innovation et la créativité***

47. Nous continuerons à jouer notre rôle d'animateur global, neutre et crédible pour réunir les parties prenantes afin de relever les nouveaux défis liés à la propriété intellectuelle, à l'innovation et à la créativité. Par exemple, nous élargirons les dialogues sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle de manière à englober d'autres technologies de pointe qui auront un effet profond sur la société humaine et la sphère économique, telles que l'informatique quantique et les interfaces esprit-machine. Nous procéderons également à des analyses prospectives afin d'évaluer les défis et les opportunités liés au développement futur de la propriété intellectuelle à moyen et long terme. Et nous continuerons de trouver des réponses aux questions soulevées par l'évolution du marché mondial des contenus numériques. En créant ces espaces pour le partage d'informations, l'échange de pratiques recommandées et d'autres réflexions importantes, nous enrichissons la compréhension des questions émergentes relatives à la propriété intellectuelle parmi les parties prenantes et la communauté des utilisateurs au sens large.

48. Avec nos partenaires, nous étudierons également les possibilités qu'offrent le développement et le déploiement rapides des nouvelles technologies concernant la manière dont les offices de propriété intellectuelle s'acquittent de leurs fonctions, les données qu'ils produisent et les types de services qu'ils fournissent. Nous suivrons les utilisations nouvelles et émergentes de la propriété intellectuelle et veillerons à ce que l'écosystème international de la propriété intellectuelle reste en phase avec ces évolutions.

49. Dans notre réflexion sur l'avenir de la propriété intellectuelle, nous accorderons une attention particulière aux aspirations, aux motivations et aux besoins des jeunes entrepreneurs, innovateurs et créateurs. Il est essentiel qu'ils aient voix au chapitre dans les dialogues et les débats que nous organisons sur l'avenir de la propriété intellectuelle. Ces interactions importantes, complétées par des partenariats stratégiques, promettent d'enrichir les débats de politique générale et soutiendront les efforts collectifs pour édifier notre futur écosystème mondial de propriété intellectuelle.

### **2.3 Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle**

50. La promotion du respect de la propriété intellectuelle fait partie intégrante de tout écosystème de propriété intellectuelle et restera un domaine d'action privilégié de l'OMPI. Nos activités dans ce domaine suivront une approche large et globale visant à mieux faire connaître la propriété intellectuelle et à sensibiliser les communautés, les entreprises et les particuliers, y compris les jeunes.

51. Guidés par la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement<sup>5</sup>, nous travaillerons en étroite collaboration avec les principaux partenaires et les États membres pour coordonner les efforts internationaux visant à renforcer le respect de la propriété intellectuelle. Par l'intermédiaire du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), nous continuerons à faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience entre les États membres de manière à favoriser l'élaboration de solutions nouvelles et innovantes pour renforcer le respect de la propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et international.

52. Nous élaborerons également des outils et des ressources à l'intention des agents chargés de l'application des lois, des membres de l'appareil judiciaire et d'autres parties prenantes essentielles, et nous entreprendrons et publierons des recherches sur les questions pertinentes dans ce domaine. La plateforme en ligne sécurisée WIPO ALERT continuera d'être développée pour aider les États membres à lutter contre le piratage du droit d'auteur en coopérant avec les publicitaires.

### **2.4 Interactions et partenariats effectifs avec l'ONU, les organisations intergouvernementales et les ONG pour la réalisation des objectifs mondiaux où la propriété intellectuelle peut jouer un rôle**

53. Nous entendons jouer un rôle plus actif au sein de la famille des Nations Unies pour relever les différents défis mondiaux énoncés dans les ODD.

54. Les ODD définissent la marche à suivre pour un avenir meilleur et plus durable. L'innovation et la créativité sont essentielles pour concrétiser ce projet et trouver des solutions aux enjeux du développement dans le monde, notamment en ce qui concerne le changement climatique, la sécurité alimentaire et la santé publique. Grâce à son potentiel s'agissant de traduire l'innovation et la créativité en réalité tangible, la propriété intellectuelle a un rôle clé à jouer dans ce processus.

55. Toutefois, pour relever ces défis mondiaux complexes, il convient d'adopter une démarche multidimensionnelle et holistique. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les États membres et les autres institutions des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin de mettre en commun nos compétences pour trouver et mettre en œuvre des solutions viables aux défis mondiaux complexes. Par exemple, nous continuerons de travailler avec nos partenaires trilatéraux, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale de la Santé, pour élaborer des solutions mondiales cohérentes aux défis posés par la pandémie mondiale.

56. On peut citer comme autre exemple notre collaboration avec le Consortium pour des livres accessibles (ABC), où nous travaillons avec de multiples parties prenantes non

---

<sup>5</sup> La recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement invite l'OMPI à "replacer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, afin que la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle contribuent à la promotion de l'innovation technologique et favorisent le transfert et la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien-être social et économique, tout en assurant un équilibre de droits et d'obligations", conformément à l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC.

gouvernementales qui représentent les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, des institutions comme les bibliothèques pour les aveugles et des organismes de normalisation, ainsi que des organisations représentant les auteurs, les éditeurs et les organisations de gestion collective. Cela signifie que nous sommes en mesure de travailler collectivement avec un large éventail de parties prenantes pour augmenter le nombre de livres en formats accessibles dans le monde et les mettre à la disposition des personnes aveugles, ayant une déficience visuelle ou ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.

57. Nous continuerons également à collaborer avec les associations mondiales de titulaires et d'autres ONG représentant des groupes d'intérêt spécifiques afin d'enrichir nos efforts collectifs pour façonner l'avenir de la propriété intellectuelle.

### **PILIER N° 3 : FOURNIR DES SERVICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DES SAVOIRS ET DES DONNÉES DE QUALITÉ QUI APPORTENT UNE VALEUR AJOUTÉE AUX UTILISATEURS DU MONDE ENTIER**

#### **Contexte**

58. Ce pilier stratégique se focalise sur les services, savoirs et données que l'OMPI met à la disposition des utilisateurs du monde entier.

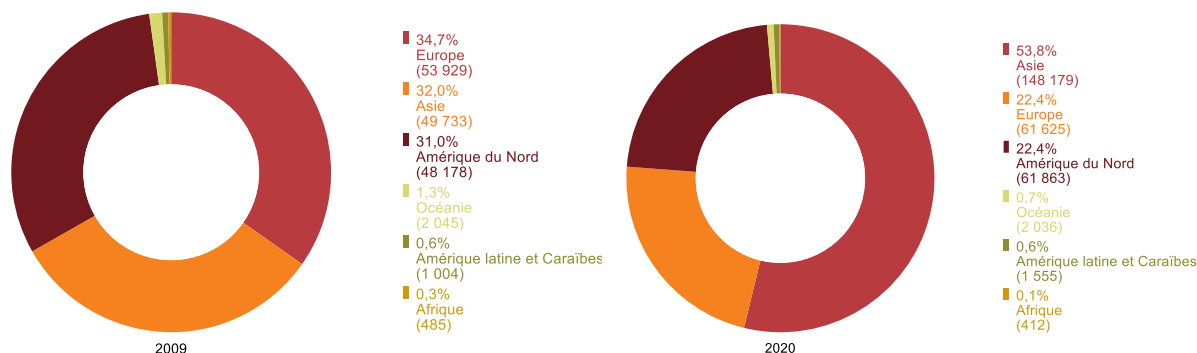
59. Ces services se répartissent en deux grandes catégories. La première recouvre nos services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle, dont les plus importants sont le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et les systèmes d'enregistrement international des marques (système de Madrid), des dessins et modèles (système de La Haye) et des indications géographiques (système de Lisbonne). Les travaux du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI entrent également dans cette catégorie. La deuxième catégorie comprend les données et ressources qui aident les utilisateurs et autres destinataires à mieux comprendre le système de la propriété intellectuelle et à s'y retrouver.

60. D'une manière générale, les droits de propriété intellectuelle sont enregistrés et administrés au niveau national mais, dans un monde connecté par les échanges et le commerce, ces droits doivent souvent s'étendre sur plusieurs pays. Depuis des décennies et, dans certains cas, depuis plus d'un siècle, les services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de l'OMPI offrent aux particuliers et aux entreprises un moyen pratique, transparent et efficace de protéger leurs droits de propriété intellectuelle par-delà les frontières.

61. Dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, un déposant peut soumettre une seule demande qui produira des effets dans plusieurs ressorts juridiques. Ces systèmes réduisent considérablement le coût de la protection des droits de propriété intellectuelle dans le monde entier. Les utilisateurs peuvent également bénéficier d'économies supplémentaires lorsqu'ils obtiennent des droits dans le cadre des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, où toute modification de forme concernant ces droits peut être effectuée de manière centralisée à l'OMPI. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, qui offre des services de règlement des litiges, permet aussi de combler les insuffisances inhérentes à la gestion et à la protection des droits de propriété intellectuelle par-delà les frontières nationales.

62. L'augmentation continue de la demande en faveur des services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de l'OMPI confirme leur intérêt pour les milieux d'affaires au niveau mondial. Entre 1995 et 2020, les demandes déposées selon le PCT, le système de Madrid et le système de La Haye ont augmenté de 587%, 225% et 60% respectivement. Ces systèmes ont réussi à absorber le volume croissant de demandes. Ils continuent de s'adapter à l'évolution de l'activité économique et des utilisations de la propriété intellectuelle, qui sont de plus en plus

diversifiées, mondialisées et marquées par l'augmentation des dépôts en provenance d'Asie<sup>6</sup>, en particulier.



Répartition des déposants selon le PCT par région, 2009 et 2020.

63. La deuxième catégorie de services relevant du pilier n° 3 concerne la diffusion de savoirs et de données à l'intention des utilisateurs du monde entier. Dans le modèle standard de la hiérarchie du savoir, les données brutes sont collectées et converties en informations, qui sont ensuite analysées pour générer des connaissances. L'OMPI fournit des services à chaque niveau de cette pyramide de l'information. Nous produisons des données sur le système de la propriété intellectuelle telles que des données publiées sur les droits de propriété intellectuelle et les actifs de propriété intellectuelle connexes, des informations telles que des statistiques, des indicateurs, des bases de données à jour et des rapports, ainsi des savoirs sous la forme de rapports sur les tendances technologiques et d'autres questions d'actualité.

64. Ces dernières années, nous avons considérablement amélioré nos services de connaissances et de données, notamment grâce à nos bases de données mondiales sur les brevets, les marques et les dessins et modèles. Nos rapports et nos bases de données statistiques sont devenus des références majeures en matière de propriété intellectuelle et contribuent à informer les décideurs du monde entier. Un exemple est l'indice mondial de l'innovation, qui est devenu une référence essentielle pour les décideurs et autres parties prenantes dans la compréhension des écosystèmes d'innovation dans le monde et dans la conception de politiques visant à améliorer la capacité et l'environnement d'innovation d'un pays.

### Orientations futures

65. Les domaines d'action pour l'avenir seront, premièrement, d'encourager une utilisation plus large et plus efficace de nos services, connaissances et données en matière de propriété intellectuelle. Deuxièmement, améliorer la productivité et la qualité des services dans ces domaines. Troisièmement, soutenir le transfert de connaissances et l'adaptation des technologies qui sont nécessaires pour relever les défis mondiaux grâce aux plateformes et outils de l'OMPI fondés sur la propriété intellectuelle.

66. Dans tous ces domaines, nous serons attentifs à l'évolution des besoins de nos clients et nous nous efforcerons de faire en sorte que les services de l'OMPI continuent à apporter de la valeur aux utilisateurs du monde entier.

<sup>6</sup> En 2018, pour la première fois, les déposants d'Asie ont représenté plus de 50% des dépôts selon le PCT. Les entreprises asiatiques se classent régulièrement parmi les cinq premiers utilisateurs du PCT depuis de nombreuses années. Des tendances similaires se dégagent au sein des systèmes de Madrid et de La Haye.

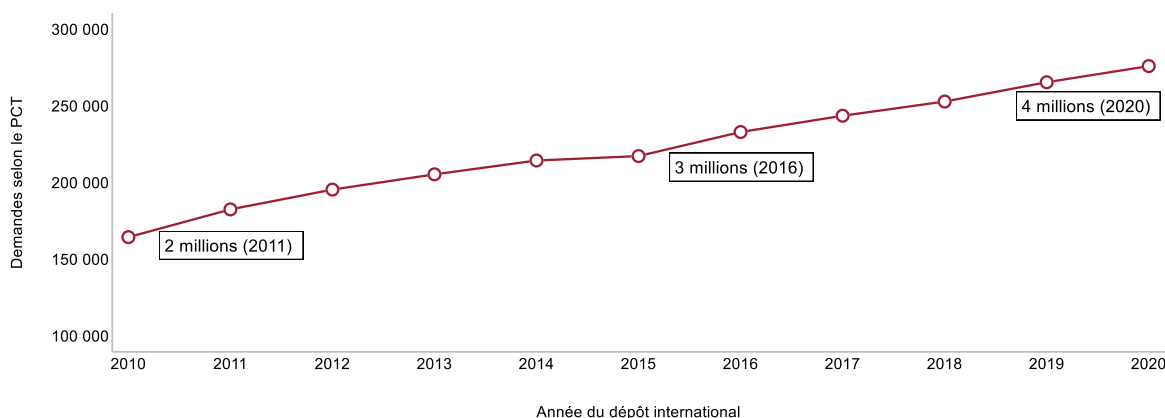
### 3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial

67. Malgré le succès de nos services de protection globale de la propriété intellectuelle, il est encore possible d'étendre leur utilisation. Avec l'augmentation globale des dépôts internationaux de propriété intellectuelle, tous les efforts doivent être faits pour s'assurer que nos services de protection globale de la propriété intellectuelle continuent à apporter de la valeur et sont considérés comme l'option la plus attrayante pour ceux qui cherchent une protection de la propriété intellectuelle dans plusieurs pays.

68. Notre ambition dans les années à venir est de nous engager auprès de nouveaux utilisateurs dans toutes les régions, et des PME en particulier, pour leur faire prendre conscience de la manière dont ils peuvent bénéficier de ces services.

69. Nous poursuivrons également nos efforts pour élargir la couverture géographique de nos services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle. Une large couverture géographique les rendra plus attrayants pour les utilisateurs : plus le nombre de pays couverts par une seule demande est élevé, plus les économies réalisées par les demandeurs sont importantes.

70. Avec 153 membres, le PCT bénéficie de la plus large couverture géographique. Le système de Madrid est également devenu un système véritablement mondial, couvrant désormais 124 pays avec 108 membres. Le système de La Haye connaît également une évolution rapide. Il compte actuellement 74 membres, et d'autres ont manifesté leur intérêt pour une adhésion dans un avenir proche. Enfin, avec l'entrée en vigueur de l'acte de Genève en 2020, le système de Lisbonne, le plus petit de nos systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle avec 54 membres, offre désormais des flexibilités<sup>7</sup> qui présentent un intérêt particulier pour les communautés agricoles et autres communautés locales dans de nombreux pays.



Croissance des demandes selon le PCT, 2010 à 2020.

71. Toutes les entreprises ont besoin d'une marque, et les dépôts de demandes d'enregistrement national sont généralement plusieurs fois supérieurs aux demandes de brevet. Cela signifie qu'il existe un fort potentiel de croissance pour l'utilisation du système de Madrid. Pour exploiter ce potentiel, nous nous tournerons vers les PME et les groupements de producteurs locaux du monde entier qui ambitionnent de se lancer sur les marchés internationaux. Le moment est également venu pour les systèmes de La Haye et de Lisbonne de s'adresser aux producteurs locaux d'artisanat traditionnel et autres objets créatifs pour les

<sup>7</sup> En vertu de l'acte de Genève, les marques collectives peuvent désormais également constituer la base d'un enregistrement international.

sensibiliser à la manière dont ces services peuvent les aider à protéger leurs créations et à tirer parti de leurs actifs intangibles.

72. Enfin, nous nous associerons aux offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle et aux associations professionnelles telles que les agences d'aide à l'exportation afin de promouvoir une plus large utilisation des services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de l'OMPI parmi ces nouveaux groupes cibles. Notre objectif est de faire en sorte que ces services soient largement reconnus comme étant indispensables à la commercialisation de la propriété intellectuelle et fassent partie intégrante des plans de toute entreprise tournée vers les marchés étrangers.

### **3.2 Renforcement de la productivité et de la qualité des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI**

73. Nous continuerons de faire progresser la numérisation de nos services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle, qui est devenue d'autant plus opportune que la pandémie de COVID-19 a déjà accéléré la numérisation des offices nationaux de propriété intellectuelle. Nous poursuivrons la transition vers une expérience client plus conviviale et entièrement numérique. Les aspects procéduraux et juridiques des services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle seront simplifiés et, avec l'amélioration de la fonctionnalité du site Web, le parcours du client sera plus fluide. Les utilisateurs seront mieux à même de gérer leurs droits grâce à une version améliorée du portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI et à la fourniture de services mobiles.

74. Nous allons également porter notre orientation client à un niveau supérieur. Les utilisateurs des services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de l'OMPI se répartissent généralement en trois segments : premièrement, les grandes entreprises ayant une connaissance approfondie de la propriété intellectuelle; deuxièmement, les petites entreprises commerciales ayant une connaissance limitée de la propriété intellectuelle ou des services de l'OMPI; et troisièmement, les communautés traditionnelles de producteurs locaux ayant des compétences commerciales limitées, et souvent aucune connaissance de la propriété intellectuelle ou des services de l'OMPI. L'amélioration de nos services à la clientèle nous permettra de tenir compte des besoins de ces divers segments. Nous soutiendrons également les États membres dans leur réflexion sur l'accroissement du nombre de langues pour les systèmes de Madrid et de La Haye, l'idée étant de rendre ces systèmes plus accessibles aux utilisateurs locaux.

75. La mise en place d'échanges de données structurés avec les utilisateurs et les offices de propriété intellectuelle, qui permettra d'augmenter le niveau de traitement automatique des transactions, sera une priorité. Cette stratégie permettra d'améliorer la rapidité et la précision de nos services. Néanmoins, notre capacité d'exploitation des avantages potentiels de ces échanges dépendra également de l'engagement des offices de propriété intellectuelle envers la modernisation de leurs processus internes. L'OMPI ne ménagera aucun effort pour soutenir les offices de propriété intellectuelle dans ces processus de numérisation d'une importance capitale.

76. En ce qui concerne les données, les informations et les connaissances, nous sommes dans une position unique pour fournir l'ensemble de ces éléments, et ce d'une manière qui répond aux besoins évolutifs des multiples parties prenantes, qu'il s'agisse des professionnels de la propriété intellectuelle, du secteur privé, des chercheurs et des décideurs ou d'autres groupes d'intérêt public.

77. Nous continuerons également de collecter, conserver et diffuser des informations sur les droits de propriété intellectuelle dans le monde entier, afin de rendre ces ressources largement accessibles aux utilisateurs partout dans le monde. Nous renforcerons ainsi notre position en



tant que principale source de données fiables et de qualité sur la propriété intellectuelle, tout en contribuant à d'importants débats d'orientation sur les questions de propriété intellectuelle et en aidant les États membres à appliquer une approche factuelle dans l'élaboration des politiques en la matière. Pour ce faire, il sera important de coopérer étroitement avec d'autres parties prenantes du système de la propriété intellectuelle, qui sont également responsables de la production, de la collecte et de la conservation de données de propriété intellectuelle à des fins d'information et de connaissance.

78. Les offices de propriété intellectuelle sont des dépositaires et des utilisateurs clés de données et d'informations de propriété intellectuelle, et nous continuerons de coordonner les efforts déployés afin qu'ils puissent mieux utiliser ces données et informations. Nous aiderons également les offices de propriété intellectuelle à déployer et à intégrer des technologies avancées, telles que l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, dans leurs opérations, afin qu'ils puissent mieux utiliser les données et les informations relatives à la propriété intellectuelle, que ce soit pour améliorer leurs opérations, transformer leur expérience client ou fournir de nouveaux services.

79. Au niveau des politiques, nous travaillerons avec les États membres afin de supprimer tout obstacle déraisonnable à l'échange de données et d'améliorer la disponibilité de l'information en matière de propriété intellectuelle dans le monde entier, conformément aux exigences des systèmes nationaux et internationaux de propriété intellectuelle. L'Organisation continuera également d'améliorer la couverture, la qualité et l'intégrité des données contenues dans ses bases de données mondiales et ses collectes de données statistiques.

80. Grâce aux techniques modernes de gestion des données, l'OMPI pourra obtenir de nouvelles informations sur la dynamique des écosystèmes mondiaux d'innovation et de créativité, qui connaissent une évolution rapide, et sur d'autres questions importantes. Nous continuerons de développer notre gamme de produits d'information et étudierons les possibilités d'élaborer de nouveaux indicateurs, par exemple pour mesurer la contribution des industries de la création aux économies nationales et pour étudier le fonctionnement et l'incidence du système de propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et international.

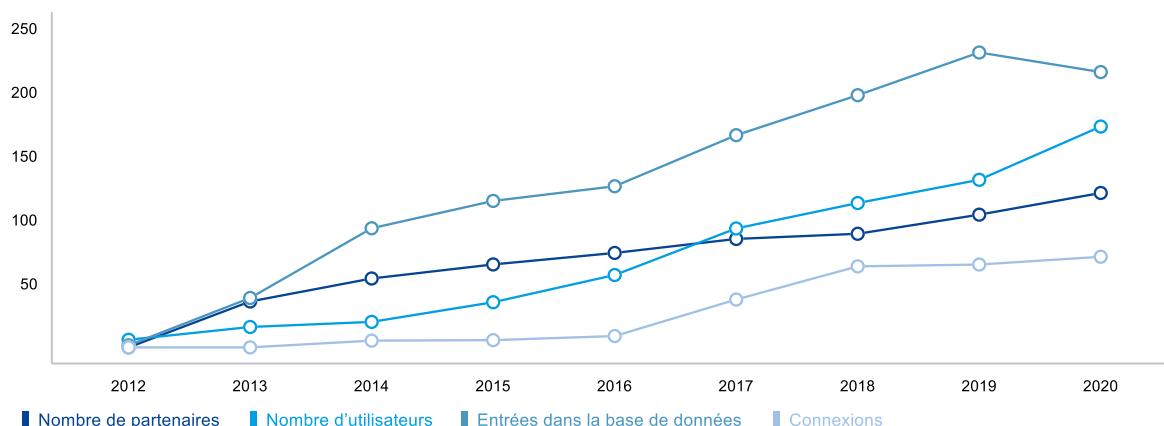
81. Nous continuerons de renforcer la réputation de nos produits phares, notamment l'Indice mondial de l'innovation, le Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde et les publications de l'OMPI sur les tendances technologiques, en y intégrant des contenus d'actualité. Ces produits appuieront les efforts déployés par l'OMPI pour sensibiliser le public à l'importance de la propriété intellectuelle pour tous, partout dans le monde.

### ***3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux***

82. Pour relever certains défis mondiaux, l'OMPI a lancé un certain nombre de plateformes et d'outils qui tirent parti de son expertise en matière de propriété intellectuelle, en collaboration avec la société civile, les universités, les chercheurs et le secteur privé. Il s'agit notamment de WIPO GREEN et de WIPO Re:Search.

83. WIPO GREEN est une plateforme en ligne qui soutient les efforts déployés au niveau mondial pour résoudre les problèmes liés au changement climatique, en mettant en relation les fournisseurs et les personnes à la recherche de technologies respectueuses de l'environnement et en stimulant l'innovation et le transfert de technologies vertes. Cette plateforme est unique en ce qu'elle rassemble dans un même lieu des technologies vertes à tous les stades de développement, qui sont disponibles pour la concession de licences, la collaboration, les coentreprises ou la vente. WIPO GREEN s'efforcera d'apporter une valeur ajoutée au domaine des technologies vertes, en passant d'un simple modèle axé sur une base de données à une plateforme contenant des informations sur les technologies vertes et reliant les utilisateurs à de

multiples services et ressources, tout en maximisant les possibilités de transfert, de concession de licences et de diffusion des technologies vertes.



Évolution de WIPO GREEN, 2012-2020

84. Le programme WIPO Re:Search<sup>8</sup> vise à accélérer la découverte et la mise au point de technologies pour lutter contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose en partageant des actifs de propriété intellectuelle avec la communauté mondiale de la recherche dans le domaine de la santé, en encourageant et en favorisant les collaborations mondiales en matière de santé, et en contribuant au renforcement des capacités dans les pays en développement. Le modèle WIPO Re:Search continuera d'évoluer à l'avenir afin de suivre l'évolution de l'écosystème mondial de la santé, tout en continuant de mettre l'accent sur l'exploitation de ressources de propriété intellectuelle inutilisées à l'appui de la recherche et de la découverte de médicaments pour lutter contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose.

#### **PILIER N° 4 : AIDER LES POUVOIRS PUBLICS, LES ENTREPRISES, LES COMMUNAUTÉS ET LES PARTICULIERS À UTILISER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

##### **Contexte**

85. Ce pilier stratégique est axé sur l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement durable, afin de stimuler la création d'emplois, la croissance des entreprises, le développement économique et le dynamisme de la société.

86. De plus en plus, les États membres considèrent l'innovation et la créativité comme des moteurs essentiels de la croissance économique et du développement social. À l'échelle mondiale, le nombre de demandes de brevet déposées a été multiplié par trois entre 1995 et 2019, le nombre de demandes d'enregistrement de marques par près de six et le nombre de demandes de dépôts de dessins et modèles industriels par 5,5. Les investissements mondiaux en recherche-développement ont été multipliés par 2,7 entre 1996 et 2018, et le nombre de pays employant l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI dans la formulation de leur stratégie nationale d'innovation a augmenté.

<sup>8</sup> En tant que partenariat public-privé administré par l'OMPI en collaboration avec BIO Ventures for Global Health (BVGH), WIPO Re:Search réunit un large éventail d'acteurs de la santé mondiale, notamment des instituts de recherche, des ONG et des sociétés pharmaceutiques, afin de soutenir la recherche-développement à un stade précoce dans la lutte contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose.

87. Parallèlement à cela, les États membres, en particulier les pays en développement et les pays de la catégorie des moins avancés (PMA), ont manifesté un intérêt croissant pour la propriété intellectuelle et nos activités. Cette tendance est également visible si l'on considère le nombre de pays ayant sollicité notre aide pour élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle<sup>9</sup> au cours de la dernière décennie. Nous avons également intégré dans nos activités les recommandations du Plan d'action pour le développement.

88. L'intérêt accru pour la propriété intellectuelle ne se limite pas à ses composants techniques et juridiques, mais s'étend également à ses aspects économiques et commerciaux. Un plus grand nombre d'offices de propriété intellectuelle font évoluer leur rôle au-delà de la réglementation et de l'enregistrement de titres de propriété intellectuelle pour contribuer à la création d'écosystèmes nationaux d'innovation et de création. Les États membres manifestent également un intérêt croissant pour la commercialisation et le financement de la propriété intellectuelle.

89. L'éventail des parties prenantes nationales et internationales qui s'intéressent à la propriété intellectuelle s'élargit également. Outre les offices de propriété intellectuelle, ces parties prenantes comprennent désormais des organismes publics contribuant à la croissance économique, des associations industrielles, des instituts de recherche, des universités, des collectivités et des chefs d'entreprise, des innovateurs et des créateurs.

90. Ces évolutions sont passionnantes. Elles se traduiront par une utilisation plus étendue et plus large de la propriété intellectuelle, en faveur d'un avenir meilleur et durable, et exigent une réponse globale et énergique de l'OMPI.

### **Orientations futures**

91. Pour commencer, nous avons créé un nouveau Secteur de la propriété intellectuelle et des écosystèmes d'innovation, qui regroupera nos capacités en matière de commercialisation de la propriété intellectuelle et de développement des écosystèmes de propriété intellectuelle. Les synergies ainsi créées nous aideront à développer davantage les compétences, les moyens et les outils visant à aider les États membres.

92. Dans ce domaine, notre travail sera guidé par cinq résultats escomptés. Premièrement, nous aiderons tous les États membres à faire une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service du développement. Nous adopterons également une approche régionale et sous-régionale dans ce contexte. Deuxièmement, au niveau national, nous aiderons les États membres à mettre en place des écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création. Troisièmement, nous aiderons les États membres à mettre en valeur les compétences et les connaissances nationales en matière de propriété intellectuelle. Quatrièmement, nous aiderons et appuierons davantage de parties prenantes au sein des écosystèmes nationaux d'innovation et de création, en nous adressant aux communautés, aux entreprises et aux particuliers. Cinquièmement, nous améliorerons l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle, afin que ceux-ci puissent jouer un rôle fort et efficace dans le développement des écosystèmes d'innovation et de création de leur pays.

---

<sup>9</sup> En 2010, le projet DA\_10\_05 du Plan d'action pour le développement a été mis en œuvre afin de concevoir une méthodologie relative à la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle. Le projet a été lancé en 2012, avec six pays pilotes. [À la fin de 2019](#), 80 pays avaient adopté des stratégies nationales de propriété intellectuelle avec le soutien de l'OMPI.

#### ***4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement***

93. Le Plan d'action de l'OMPI pour le développement restera un mécanisme important afin de faire en sorte que chacun bénéficie de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Nous adopterons une approche multidimensionnelle faisant intervenir des acteurs des secteurs public et privé (par exemple, les institutions du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et la société civile). À cet égard, la participation des gouvernements est d'une importance cruciale, puisque ceux-ci jouent un rôle central dans la création et la mise en place d'écosystèmes d'innovation prospères, qui favorisent la transformation des idées en produits et services commercialisables. Nous continuerons également de faire appel à nos bureaux extérieurs pour faire mieux connaître la propriété intellectuelle, fournir des produits, des services et une assistance, et contribuer à l'utilisation de la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement au niveau national et, le cas échéant, au niveau régional.

94. Conformément aux principes du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, nous nous efforcerons de faciliter et de renforcer la coopération horizontale entre les États membres. Le monde en développement regorge d'exemples de réussite et de bonnes pratiques liés à la création de valeur par la propriété intellectuelle, à la mise en œuvre de politiques de propriété intellectuelle efficaces et à une administration rationnelle des systèmes d'enregistrement de la propriété intellectuelle. L'OMPI veillera à ce que ces connaissances et pratiques soient largement partagées entre les pays aux niveaux régional et interrégional. Cet exercice offre d'importantes possibilités de renforcer la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. Nous invitons également les États membres à continuer d'utiliser le mécanisme des fonds fiduciaires pour soutenir l'évolution de nos travaux.

95. L'OMPI s'associera également aux États membres et aux parties prenantes afin d'évoluer vers une approche fondée sur des projets. En optant pour des projets plutôt que des initiatives ponctuelles et autonomes, notre objectif est de produire des résultats concrets ayant une incidence positive et une valeur durable pour les particuliers, les entreprises et l'écosystème de la propriété intellectuelle dans son ensemble. Nous nous concentrerons sur la stratégie, en privilégiant la qualité par rapport à la quantité, afin de maximiser l'impact de ces activités, mais le succès de cette approche dépendra du niveau de participation et de l'engagement à long terme de nos partenaires.

#### ***4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres***

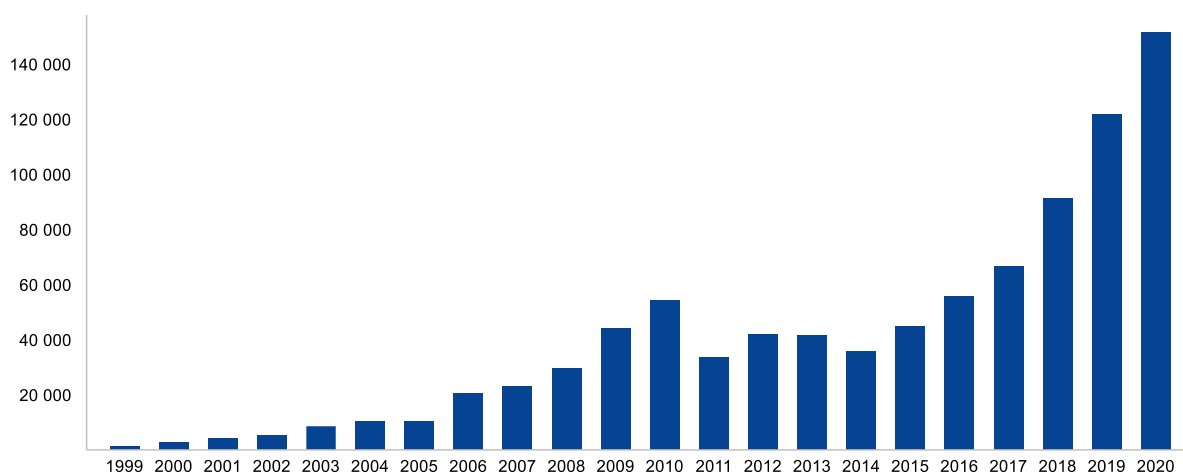
96. Nos activités dans le domaine des politiques de propriété intellectuelle suivront une approche plus stratégique, axée sur la mise en œuvre active de politiques, d'orientations et de recommandations. Nous nous attacherons à faire en sorte que nos contributions à l'élaboration des politiques de propriété intellectuelle aient un impact positif, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle. À cette fin, l'OMPI continuera de développer les compétences internes nécessaires et s'appuiera sur ses réseaux d'experts afin de trouver les meilleures ressources disponibles pour aider les États membres. Associée à une bonne connaissance des besoins, défis et forces au niveau national, cette démarche favorisera la mise en place d'écosystèmes nationaux de propriété intellectuelle équilibrés et efficaces. Le succès dans ce domaine dépendra également de l'appui des décideurs politiques et de la participation active de différents acteurs des secteurs public et privé sur le terrain.

97. Au-delà des politiques de propriété intellectuelle, nous continuerons de proposer notre aide à la rédaction de lois nationales et régionales de propriété intellectuelle qui soient

équilibrées, solides et actualisées. Il s'agit là d'un pilier de notre appui aux États membres, qui se poursuivra à l'avenir. En ce qui concerne le règlement des litiges de propriété intellectuelle, qui constitue une composante importante de tout écosystème de la propriété intellectuelle, l'OMPI continuera d'aider les systèmes judiciaires nationaux à remplir leur rôle essentiel en matière de règlement des litiges de propriété intellectuelle. Dans le même temps, nous continuerons de soutenir la mise en place et l'utilisation de procédures de règlement extrajudiciaire des litiges, telles que l'arbitrage et la médiation. Ces efforts aideront les États membres à se doter d'un éventail d'options pour le règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle, et à renforcer ainsi une fonction importante de leur écosystème national de la propriété intellectuelle.

#### **4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres**

98. Grâce à sa portée mondiale et à sa diversité linguistique, l'Académie de l'OMPI est particulièrement bien placée pour l'enseignement, la formation et le renforcement des compétences en matière de propriété intellectuelle dont les utilisateurs et les professionnels de la propriété intellectuelle de tous les pays ont tant besoin. Le vaste réseau de partenaires de l'Académie, sa réserve mondiale d'experts talentueux et son modèle de franchise nous permettront de faire évoluer l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle vers de nouveaux sommets.



Nombre de participants aux cours de l'Académie de l'OMPI de 1990 à 2020

99. L'Académie de l'OMPI continuera de renforcer son modèle de franchise pour l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle, grâce à ses partenariats avec les instituts nationaux de propriété intellectuelle. Le renforcement des compétences en vue de l'utilisation pratique de la propriété intellectuelle et de sa commercialisation constituera une priorité et visera en particulier les entreprises et leurs dirigeants, notamment les PME. Les formations seront dispensées selon des méthodes d'apprentissage mixte, combinant formations en présentiel, activités en ligne et formation personnalisée. Nous enrichirons ces programmes par des modules d'accompagnement, de mentorat et de formation en cours d'emploi.

100. Afin de soutenir la mise en valeur des compétences professionnelles en matière de propriété intellectuelle et de commercialisation dans toutes les régions, l'Académie de l'OMPI, en collaboration avec d'autres secteurs de l'OMPI, s'associera aux gouvernements et aux partenaires locaux afin d'élaborer des programmes nationaux de certification et d'accréditation officielles des compétences parajuridiques en propriété intellectuelle, ainsi que d'autres compétences liées à la propriété intellectuelle et aux aspects commerciaux, portant notamment

sur la rédaction des brevets, la gestion de la propriété intellectuelle ou le transfert de technologie.

#### **4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle**

101. Notre plus grand défi pour l'avenir est d'accroître le nombre et la diversité des personnes tirant profit de la propriété intellectuelle. Pour intensifier notre travail et progresser dans ce domaine, nous devons renforcer notre engagement auprès de partenaires stratégiques clés à chaque étape du parcours de la propriété intellectuelle. Il s'agit notamment d'offices de propriété intellectuelle, d'organismes publics compétents, d'associations professionnelles et commerciales, de centres de transfert de technologie, d'incubateurs d'entreprises, d'universités ou d'investisseurs. Ensemble, nous concevrons des initiatives qui répondent aux différents besoins des utilisateurs, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises, d'institutions ou de communautés.

102. Nous allons mettre au point une série d'outils et de ressources à l'intention des innovateurs, pour les aider à utiliser efficacement l'information en matière de brevets et à comprendre les tendances technologiques dans différents domaines.

103. Nous continuerons également d'élargir notre gamme de documents de référence sur les brevets, notamment les rapports de l'OMPI sur les tendances technologiques et nos rapports panoramiques sur les brevets, soit actuellement plus de 240 rapports gratuits dans des domaines allant de la santé publique et de l'énergie à l'environnement, en passant par les technologies de l'information et de la communication.

104. Nous continuerons de donner aux créateurs et aux autres titulaires de droits, en particulier dans les pays en développement, les moyens de concéder efficacement leurs œuvres, leurs interprétations ou exécutions et leurs enregistrements sonores sous licence, afin qu'ils puissent percevoir les redevances découlant de l'utilisation de leurs œuvres dans leur pays et à l'étranger.

105. Dans le cadre du Consortium de l'OMPI pour les créateurs, notre nouveau partenariat public-privé, nous travaillerons avec des artistes de renom pour renforcer les connaissances en matière de propriété intellectuelle des musiciens, des artistes et des autres créateurs. Cette initiative permettra aux créateurs de s'informer sur leurs droits de propriété intellectuelle et sur ce qu'ils doivent faire pour être rémunérés équitablement et reconnus en tant que titulaires de droits sur leurs œuvres de création.

106. Afin de renforcer davantage les écosystèmes mondiaux pour les créateurs, nous allons intensifier notre travail avec les organisations de gestion collective, en particulier dans les pays en développement. Ces organisations jouent un rôle essentiel en veillant à ce que les artistes et les créateurs soient rémunérés pour l'utilisation de leur travail. Nous allons développer et accélérer le déploiement de WIPO Connect, une solution informatique unique pour les organisations de gestion collective. WIPO Connect répond à une préoccupation majeure de ces organisations en leur permettant de gérer avec précision et exactitude les grandes quantités de données qu'elles recueillent concernant les titulaires de droits et l'utilisation de leurs œuvres.

107. Les PME sont une composante importante des économies nationales, et nous mettrons en place des programmes nationaux et régionaux afin de les aider à utiliser le système de propriété intellectuelle pour commercialiser leurs idées. Des outils et des services, notamment l'outil de diagnostic de propriété intellectuelle à l'intention des PME, seront mis au point et proposés aux offices de propriété intellectuelle pour les aider à se rapprocher des PME et à déployer ces outils, afin que la propriété intellectuelle devienne un élément central de leur

stratégie commerciale. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les gouvernements et les intermédiaires des PME, afin d'intégrer l'appui en matière de propriété intellectuelle aux services qu'ils proposent aux PME. Nous envisageons également de déployer le programme d'aide aux inventeurs et le programme de rédaction de brevets, qui seront particulièrement utiles aux PME axées sur la technologie. Dans l'ensemble, nous aiderons les PME à améliorer leurs compétences en matière de commercialisation et de gestion de la propriété intellectuelle et, en définitive, à utiliser plus efficacement la propriété intellectuelle aux fins de développement de leurs activités.

108. Pour soutenir les instituts de recherche et les universités, nous intensifierons notre travail en matière d'analyse de brevets, qui fait depuis longtemps partie intégrante des stratégies de gestion de la propriété intellectuelle et de commercialisation de la recherche-développement. En effet, un nombre croissant d'offices de propriété intellectuelle utilisent ces données pour améliorer leur offre de services aux utilisateurs. On constate également une augmentation notable de l'intérêt des offices de propriété intellectuelle des pays en développement pour l'acquisition de compétences dans ce domaine et pour la fourniture de services connexes.

109. En réponse à cette tendance, l'OMPI va créer un réseau de spécialistes en matière d'analyse de brevets, afin de permettre aux praticiens (des gouvernements, des milieux universitaires et du secteur privé) de se rencontrer, de créer des réseaux et d'échanger des vues sur les dernières approches méthodologiques, l'utilisation des sources de données et les meilleures pratiques. Les membres de ce réseau de spécialistes se réuniront chaque année à l'occasion d'une conférence et auront accès à une plateforme réservée aux membres (mise au point par l'OMPI), afin de faciliter la collaboration sur des projets communs tout au long de l'année.

110. En ce qui concerne la mise en œuvre des politiques universitaires en matière de propriété intellectuelle et des politiques nationales en matière d'innovation et de transfert de technologie, nous nous efforcerons de renforcer les liens entre les universités et le secteur privé afin de faciliter la concrétisation des efforts de recherche. La coopération sans précédent entre les communautés scientifiques de toutes les régions joue un rôle important dans l'élaboration rapide de solutions aux défis mondiaux et aux besoins locaux. La conception de politiques institutionnelles et la mise en place de structures de transfert de technologie au sein des universités et des instituts de recherche faciliteront la transformation de la science et de la technologie en produits et processus commercialisables. L'OMPI renforcera ses travaux dans ce domaine.

111. L'OMPI travaillera également avec ses partenaires pour favoriser l'examen, au niveau international, des questions importantes que sont l'évaluation de la propriété intellectuelle et le financement fondé sur la propriété intellectuelle. Si la valeur commerciale créée par l'innovation et la créativité se présente largement sous la forme d'actifs incorporels – propriété intellectuelle, données, secrets d'affaires ou savoir-faire, entre autres, il n'existe toujours pas de norme mondiale pour l'évaluation de ces actifs. Il est donc difficile, pour les entreprises, d'utiliser leurs actifs de propriété intellectuelle comme garantie pour obtenir des financements et, pour les investisseurs, les milieux financiers et les chefs d'entreprise, de comprendre plus précisément la véritable valeur de l'entreprise. Au niveau réglementaire, les gouvernements ne comprennent toujours pas très bien l'incidence des actifs incorporels sur l'économie, ce qui soulève des questions relatives à la fiscalité, au commerce mondial et à la finance internationale. Nous espérons que nos discussions contribueront à faire mieux comprendre à ces questions importantes afin de pouvoir y répondre.

112. Nous proposerons aux communautés de nouvelles manières d'utiliser la propriété intellectuelle au service du développement. S'appuyant sur un projet pilote fructueux, le *Projet de l'OMPI relatif au patrimoine créatif* permettra aux communautés autochtones et locales de recenser et de préserver leur patrimoine culturel par des moyens numériques, tout en gérant et

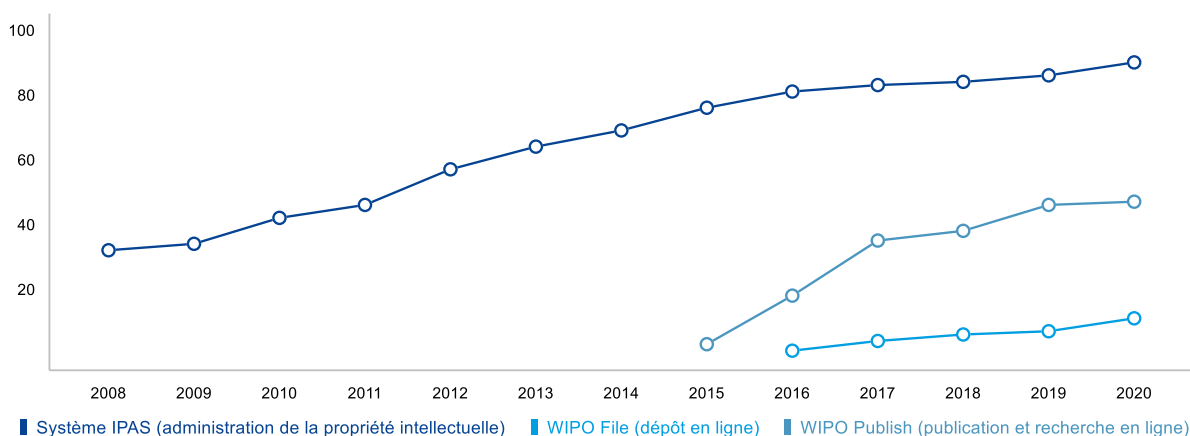
en exploitant leurs droits de propriété intellectuelle. Un autre exemple est celui des services personnalisés de formation, de mentorat et de mise en relation que l'OMPI offre actuellement aux femmes chefs d'entreprise des peuples autochtones et des communautés locales, qui leur permettent d'acquérir des compétences en matière de propriété intellectuelle et de commerce ainsi que des compétences sociales.

113. Il est également possible d'aider les communautés, ainsi que les petits producteurs locaux, à utiliser les indications géographiques pour ajouter de la valeur à leurs produits. Le marché mondial des produits d'origine est en pleine expansion. Les indications géographiques offrent aux producteurs locaux un moyen de jouer un rôle plus actif sur ce marché. L'OMPI proposera une aide concrète afin de définir et de mettre en place des systèmes de protection et de commercialisation adaptés, en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes locales, et d'aider les producteurs et les communautés rurales à récolter une part plus importante de la valeur économique découlant de leurs produits d'origine.

#### 4.5 Amélioration de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle

114. Les offices de propriété intellectuelle constituent l'épine dorsale du système de la propriété intellectuelle et le noyau central des écosystèmes d'innovation et de création de tous les pays. L'OMPI propose aux offices de propriété intellectuelle dotés de ressources limitées des services et des plateformes leur permettant de fournir à leurs utilisateurs locaux des services modernes et efficaces. À l'heure actuelle, environ 90 offices de propriété intellectuelle, principalement dans les pays en développement, utilisent ces services et plateformes.

115. Pour suivre l'évolution des besoins des utilisateurs, les offices de propriété intellectuelle devront se numériser. Nous allons contribuer à ces efforts et faciliter leur tâche en les aidant à offrir des services en ligne facilement accessibles, conformément aux attentes des clients.



Offices de propriété intellectuelle utilisant les solutions opérationnelles de l'OMPI. L'OMPI poursuivra ses travaux afin de permettre aux offices de propriété intellectuelle de proposer des services d'enregistrement entièrement numériques, avec une large gamme de services en ligne améliorant l'accessibilité et la facilité d'utilisation du système de propriété intellectuelle.

116. Alors que les services de propriété intellectuelle en ligne sont en constante évolution, la rapidité de l'innovation et les changements dans les chaînes d'approvisionnement et les modèles commerciaux continueront d'influer sur la manière dont les droits de propriété intellectuelle sont utilisés dans l'économie générale. Les offices de propriété intellectuelle devront s'adapter à ces tendances. Au cours de la dernière décennie, ils ont reconnu la nécessité d'aller au-delà de la simple fourniture de services d'enregistrement. Nombre d'entre eux se transforment en institutions chargées de l'innovation afin de soutenir le développement d'écosystèmes nationaux de l'innovation et de toucher une communauté d'utilisateurs plus



large. Cette évolution importante nécessitera de nouvelles compétences, de nouveaux services et de nouvelles solutions numériques.

117. Nous poursuivrons nos efforts afin que les offices de propriété intellectuelle puissent fonctionner comme des services d'enregistrement entièrement numériques, avec un large éventail de services en ligne améliorant l'accessibilité et la facilité d'utilisation du système de propriété intellectuelle. Ces activités contribueront à faire en sorte que les offices de propriété intellectuelle, en particulier dans les pays en développement, puissent servir efficacement leurs clients et leurs pays, et devenir des membres pleinement intégrés de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle.

### **FONDATION : DONNER À NOTRE PERSONNEL LES MOYENS DE TRAVAILLER DE MANIÈRE EFFICACE, COLLABORATIVE ET INNOVANTE EN METTANT À SA DISPOSITION LES RESSOURCES, LA FORMATION ET L'ENVIRONNEMENT APPROPRIÉS.**

#### **Contexte**

118. Pour être fructueux, notre Plan stratégique à moyen terme doit reposer sur une fondation solide, qui correspond aux fonctions de gestion et d'administration de l'OMPI et à sa culture organisationnelle. Cette fondation doit à son tour évoluer, afin d'offrir au personnel de l'OMPI un environnement de travail optimal pour obtenir les résultats escomptés et avoir un impact sur les États membres.

119. La pandémie de COVID-19 a entraîné des changements majeurs dans notre façon de travailler, comme cela a été le cas dans toutes les autres organisations. Nous avons beaucoup investi dans l'automatisation des processus administratifs et de gestion de bout en bout, et nous nous sommes adaptés remarquablement vite aux exigences supplémentaires que nous a imposées la pandémie. L'adoption de nouveaux modèles pour la prestation et la mise en œuvre de l'assistance technique ainsi que la fourniture ininterrompue de services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de qualité en sont la preuve. Nos produits et services se caractérisent par une numérisation accrue ainsi que par une plus grande souplesse et une plus grande réactivité. Actuellement, de nombreuses parties de l'Organisation fonctionnent par voie électronique, mais nous ne sommes pas encore passés à des solutions numériques dans tous les secteurs d'activité dans la mesure nécessaire.

120. Nos cadres et processus en matière d'administration et de gestion ont considérablement évolué afin de mieux servir les chefs d'entreprises et les parties prenantes externes. Une tension subsiste néanmoins entre le strict respect de l'approche des Nations Unies et la satisfaction des besoins liés au mandat hybride de l'OMPI, une institution spécialisée du système des Nations Unies qui fournit à un nombre croissant de clients des services de qualité à des prix compétitifs, moyennant le paiement de taxes. Dans une large mesure, l'OMPI a su équilibrer ces besoins avec soin et efficacité grâce aux conseils de ses États membres.

121. Des stratégies et des cadres de gestion financière solides ont été mis en place, et les résultats financiers positifs enregistrés durant plusieurs années nous ont permis de constituer un bon niveau de réserves, conformément aux politiques et objectifs en matière de résilience financière et de gestion des risques. Nous disposons également de processus opérationnels solides, assortis de contrôles rigoureux. Le cadre réglementaire est néanmoins fondé sur des règles, est trop prescriptif et ne répond pas aux besoins de l'Organisation.

122. En outre, l'approche actuelle est largement axée sur la normalisation des politiques et la conformité. Elle ne stimule pas suffisamment le sens du discernement à tous les niveaux de la hiérarchie et offre une marge d'initiative limitée.

123. Par ailleurs, le cadre contractuel des Nations Unies, selon lequel fonctionne l'OMPI, assure la stabilité de l'emploi du personnel, ce qui se traduit par un taux de rétention élevé. Cette situation, conjuguée au fait que le nombre de nouveaux postes n'a pas augmenté depuis un certain temps, a limité les possibilités d'apporter de nouvelles compétences et de nouveaux profils à l'OMPI. Les faibles niveaux de mobilité au sein de l'Organisation ont aggravé la situation. Dans le même temps, le monde du travail évolue en faveur d'effectifs davantage connectés et adaptables, notamment un recours accru à des sous-traitants et prestataires de services.

124. La planification des effectifs repose aujourd'hui sur l'identification des besoins opérationnels et des lacunes en matière de compétences du haut vers le bas, puis sur la recherche ou la mise en place des compétences requises. Les efforts déployés pour préparer l'avenir tournent principalement autour des lacunes en matière de compétences et de parcours professionnels linéaires. Ce modèle se prête mal aux situations d'incertitude et à l'évolution des besoins.

125. La structure organisationnelle de l'OMPI est verticale et axée sur les résultats. Sa culture a tendance à être formelle, hiérarchique et réticente au risque, avec des prises de décisions traditionnellement centralisées. Il existe donc une réelle possibilité de permettre au personnel de s'investir davantage dans l'Organisation à tous les niveaux.

### **Orientations futures**

126. Nous prévoyons de nous concentrer sur trois résultats escomptés.

127. Premièrement, nous allons mettre en place un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante. Deuxièmement, l'OMPI sera dotée d'un environnement et de services adaptés au numérique, sécurisés et durables. Troisièmement, nous continuerons d'exercer une gestion financière saine et prudente, ainsi qu'une gouvernance et une supervision institutionnelles efficaces.

#### ***5.1 Un Secrétariat qui a les moyens d'agir grâce à une culture interne dynamique et un accès aux ressources et aux formations appropriées pour travailler de manière efficace, collaborative et innovante***

128. Le changement le plus fondamental sera la transformation de notre culture et de notre façon de travailler.

129. Le personnel et la culture ne relèvent pas exclusivement de la responsabilité du Département des ressources humaines (DGRH), mais également de celle de toutes les personnes à l'OMPI. Ces prochaines années, nous nous engagerons dans un processus inclusif et ouvert visant à placer l'individu au centre de notre gestion du personnel. Nous serons à l'écoute de notre personnel pour mieux comprendre ses motivations et ses aspirations, et savoir comment améliorer son bien-être. Notre objectif est de mieux appréhender ce qui motive nos collaborateurs et de créer une culture fondée sur la confiance, dynamique et gratifiante. Les stratégies et pratiques en matière de ressources humaines seront revues en conséquence.

130. Nous évoluerons vers une Organisation davantage axée sur son personnel et favoriserons une culture d'équipe, dans laquelle tous les membres de l'équipe se sentiront valorisés et où la collaboration intersectorielle deviendra un réflexe naturel. Outre cette conception davantage axée sur le personnel et la convivialité accrue des systèmes, nous nous éloignerons de notre approche traditionnelle en matière de gestion du travail, axée sur des rôles associés à des exigences et des compétences rigides, et sur une évolution de carrière progressive au sein d'une structure hiérarchique. Nous passerons progressivement à un

environnement de travail associant des personnes gérées verticalement, où les compétences sont développées, à des tâches distribuées horizontalement, afin de relever des défis externes complexes et de répondre aux exigences de nos parties prenantes. La plupart des concepts actuels de gestion du personnel vont connaître d'importants changements. Cette nouvelle façon de gérer le travail et les talents s'appuiera sur des plateformes et des réseaux qui mettront en relation les tâches à effectuer et les capacités de façon dynamique. La performance et le développement occuperont une place importante à mesure que de nouvelles compétences et de nouveaux emplois apparaîtront.

131. Nous alignerons également nos stratégies en matière de ressources humaines sur l'évolution des pratiques en matière d'emploi, et nous intéresserons à la mise en valeur des talents au sein de l'OMPI. La gestion des talents fera partie intégrante de notre stratégie en matière de ressources humaines et reposera sur une meilleure compréhension de nos besoins organisationnels, ainsi que sur la mise en valeur des compétences internes et l'acquisition de compétences pour combler certaines lacunes. Nous devons également permettre au personnel de changer de poste au sein de l'Organisation, afin de développer de nouvelles compétences au fur et à mesure de notre évolution. Cette stratégie de mobilité devrait également nous aider à nous adapter à un environnement externe en constante mutation.

132. Pour les effectifs de demain, nous devons veiller à offrir un lieu de travail innovant et créatif, où chacun aura le sentiment de contribuer au bien commun. Les chefs d'équipe seront encouragés à soutenir leurs collaborateurs, en leur proposant un but commun vers lequel tendre, en partageant une vision des résultats à atteindre, en responsabilisant les individus, en défendant la diversité et en favorisant le sens de l'adaptation.

133. En ce qui concerne la diversité, nous prendrons des mesures significatives pour créer une culture véritablement diversifiée et inclusive. L'OMPI considère le multilinguisme comme un moyen important d'y parvenir. Le multilinguisme ne sera pas limité aux six langues officielles de l'ONU, mais sera déterminé par les besoins de l'Organisation. L'OMPI s'engage pleinement à utiliser les technologies de pointe pour appuyer cet objectif.

## **5.2 Environnement et services adaptés au numérique, sécurisés et durables**

134. La poursuite de la numérisation de nos processus commerciaux de bout en bout et l'adoption de nouvelles technologies pour créer de la valeur pour les parties prenantes et les clients (y compris les clients internes) seront une priorité absolue au cours des prochaines années. Puisqu'un nombre croissant de produits et de services deviennent entièrement numériques, nous devons veiller à ce que notre architecture et nos solutions informatiques soient optimisées et déployées durablement. À terme, les plateformes et les cadres en place nous permettront de réinventer et d'adapter en permanence nos produits et services internes et externes en fonction des forces du marché et des tendances technologiques.

135. Le chemin vers la numérisation supposera un état d'esprit numérique, afin de maximiser les retours sur investissement. Les approches centrées sur le client et la pensée créative favoriseront l'émergence d'un parcours client évolutif pour les utilisateurs de nos produits et services. Ce n'est qu'en écoutant les clients externes et internes qu'il sera possible d'améliorer l'expérience client. L'amélioration des compétences numériques sera un point essentiel pour atteindre les résultats et gérer efficacement les équipes hybrides et virtuelles.

136. Les données sont au cœur de la transformation numérique de l'OMPI. La mise en place de pratiques de pointe en matière de qualité, de gouvernance et de gestion des données permettra une utilisation réfléchie des actifs incorporels de l'Organisation. Une utilisation innovante de l'analyse des données aidera l'OMPI à intégrer des processus décisionnels plus sophistiqués dans la fourniture de ses produits et services internes et externes. Des capacités avancées de gestion des connaissances qui tirent parti d'ensembles de données externes

essentielles, notamment les bases de données mondiales de l'OMPI, et d'ensembles de données internes, notamment notre système de gestion des contenus, nous permettront d'atteindre ces objectifs. Les questions de gouvernance et de confidentialité des données seront au cœur de ces activités.

137. Enfin, nous accorderons une attention accrue à notre empreinte carbone et à l'utilisation de processus de gestion commerciale innovants pour contribuer à faire de l'OMPI un leader à cet égard au sein de la famille des Nations Unies et au-delà, conformément aux ODD.

### **5.3 Gestion financière saine et prudente et gouvernance et supervision institutionnelles efficaces**

138. La situation financière de l'OMPI est restée saine, y compris pendant la crise de la COVID-19 en 2020. Cela peut être attribué, d'une part, à l'augmentation du nombre de demandes de titres de propriété intellectuelle déposées et à l'intérêt croissant pour la propriété intellectuelle et l'innovation dans le monde entier et, d'autre part, à une gestion financière prudente. La forte demande de nos services et le fait que l'Organisation soit financée par des taxes nous ont permis d'obtenir des résultats précieux pour les États membres et de financer des investissements à plus long terme.

139. Une gestion financière prudente et saine restera la marque de fabrique de l'OMPI. Les recettes ne peuvent être considérées comme acquises, en particulier compte tenu des incertitudes économiques engendrées par la pandémie. Plus important encore, nous avons la responsabilité de veiller à ce que nos ressources soient utilisées efficacement pour mettre en œuvre des programmes qui offrent un bon rapport coût-efficacité et ont un impact.

140. Une gouvernance efficace est également essentielle au succès de l'Organisation. Le Corps commun d'inspection (CCI), l'organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies, a reconnu que notre système de mise en œuvre des recommandations en matière de supervision était abouti et qu'il était à la pointe des organismes des Nations Unies. Nous continuerons de maintenir des normes de gouvernance élevées et d'affiner nos systèmes de gouvernance et de contrôle, en travaillant en étroite collaboration avec l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), les vérificateurs externes des comptes, le CCI et les autres organismes concernés, afin de continuer à bien faire les choses.

[Fin du document]